



dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



# Randos VTT

5 avril 2020

## Règlement de l'épreuve

L'épreuve respecte le cahier des charges de la Fédération Française de Cyclotourisme

### Article 1 : Présentation des épreuves

#### Article 1-1 : La rando longue de 65 km

Ce parcours de **65 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve non chronométrée et sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation avec **le respect du code de la route**.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

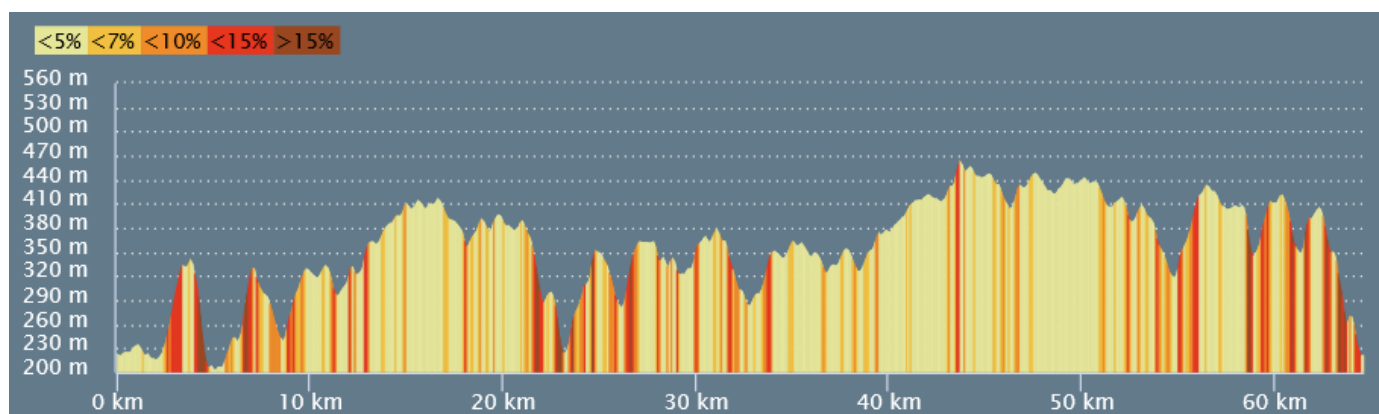
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

La participation à la randonnée VTT implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné **à 8h30**.



→ 64.553 km, ↑ 1566 m, ↓ 1568 m ▲ 204 m ▲ 464 m



dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



## Article 1-2 : La rando moyenne de 34km

Ce parcours de **34 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve non chronométrée et sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation avec **le respect du code de la route**.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

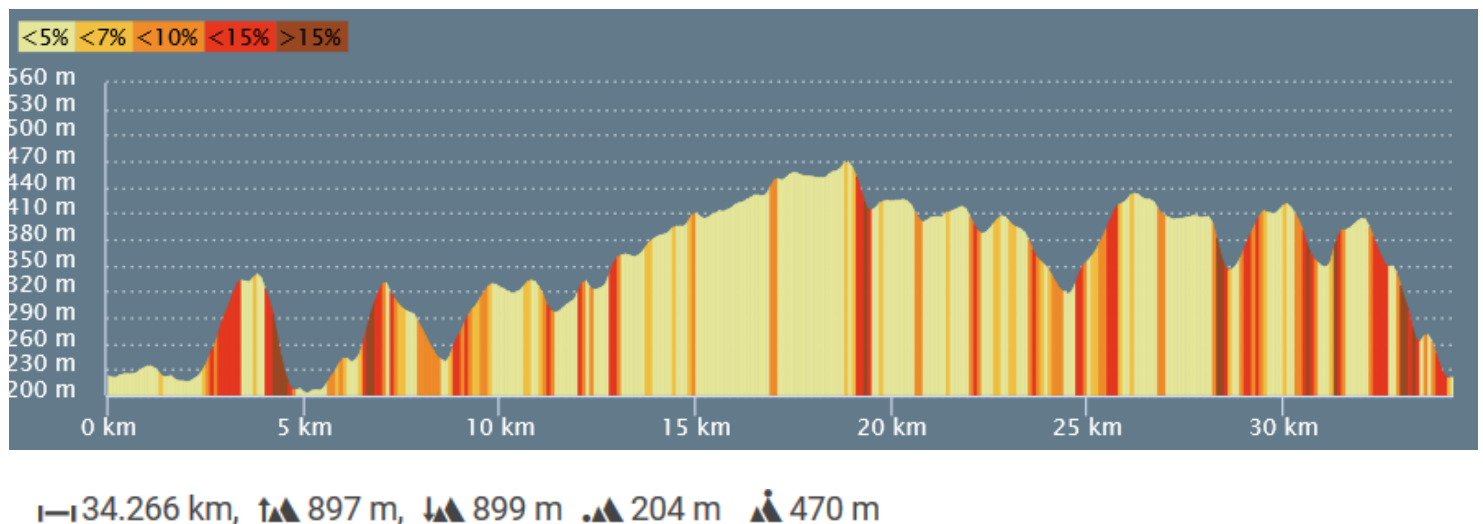
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

La participation à la randonnée VTT implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné à **8h30**.





dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



### Article 1-3 : La rando courte de 17km

Ce parcours de **17 km environ**, constitué d'une boucle avec départ et arrivée sur le site de l'Auzelou avenue Faro à Tulle **est une épreuve non chronométrée et sans classement**. Elle emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée, ainsi que des routes ouvertes à la circulation avec **le respect du code de la route**.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le VTT afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

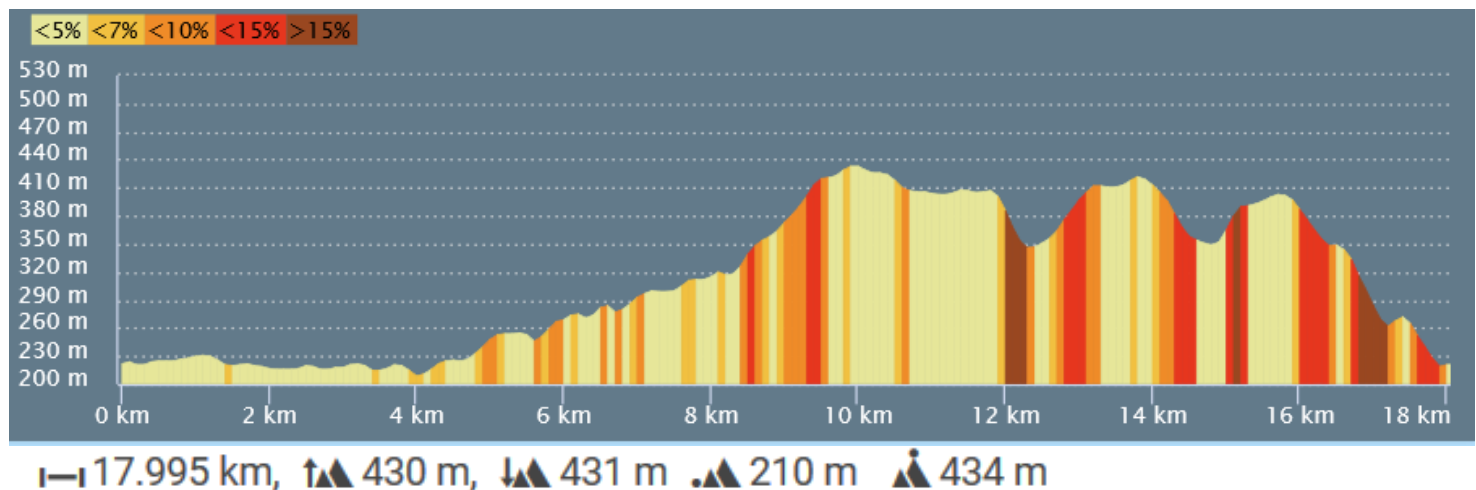
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

La participation à la randonnée VTT implique, outre l'inscription, la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le départ sera donné à **8h30**.





dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



## **Article 2 : Inscriptions / retrait des plaques de cadre**

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font:

- via internet sur le site [www.latullebrivenature.com](http://www.latullebrivenature.com) au tarif de (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :
  - 8€ pour la rando longue
  - 7€ pour la rando moyenne
  - 6€ pour la rando courte
- avant **le 22 mars 2020 à 20h** si paiement par chèque
- avant **le 3 avril 2020 à 20h** si paiement par carte bancaire
- la veille et le jour de l'épreuve au tarif de (majoration de 3 €) :
  - 11€ pour la rando longue
  - 10€ pour la rando moyenne
  - 9€ pour la rando courte
- le samedi 4 avril 2020 :
  - de 9h à 12h à Tulle salle de l'Auzelou avenue Faro
  - de 15h à 18h à Brive, PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie.
- le dimanche 5 avril 2020 sur la zone de départ, 1h avant le départ.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du paiement.

Si vous payez par chèque la date butoir pour s'inscrire est le dimanche 22 mars 2020 et le chèque doit être envoyé au plus tard le lundi 23 mars 2020, cachet de la poste faisant foi.

Le retrait de la plaque de cadre qui vous donnera accès à l'épreuve, aux ravitaillements se fera soit :

- le samedi 4 avril 2020 :
  - de 9h à 12h à Tulle salle de l'Auzelou avenue Faro
  - de 15h à 18h à Brive, PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie.
- le dimanche 5 avril 2020 sur la zone de départ, 1h avant le départ.

**Attention** : cette année aucun courrier ne vous sera envoyé, vos éventuels bons de transport, ou de repas se trouveront dans votre confirmation d'inscription que vous recevrez par mail. Il sera nécessaire de les imprimer.



dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



## Article 3 : Ravitaillement / Repas

### Article 3-1 : Ravitaillement

- rando longue 4 ravitaillements :
  - au KM 24 à St Hilaire Peyroux
  - au Km 42 à l'étang de Lachamp
  - au Km 55 au pont de Peyrelevade
  - à l'arrivée
  
- rando moyenne 2 ravitaillements :
  - au Km 24.5 au pont de Peyrelevade
  - à l'arrivée
  
- rando courte 2 ravitaillements :
  - au Km 8.5 au pont de Peyrelevade
  - à l'arrivée

**Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, par contre vous pourrez remplir vos bidons.**

### Article 3-2 : Repas

Un repas chaud au tarif de 12€ pourra vous être servi à l'arrivée, **la réservation se fait uniquement par internet lors de votre inscription avant le 29 mars 2020**. Votre coupon vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer.

### Article 3-3 : Pasta Partie

Une pasta partie sera organisée le samedi soir entre 18h30 et 21h après la clôture des inscriptions à Brive PAROT PREMIUM - BMW BRIVE ZI Teinchurier, 7-9 Av Cyprien Faurie au prix de 10€, **la réservation se fait uniquement par internet lors de votre inscription avant le 29 mars 2020**. Votre coupon vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer.

## Article 4 : Boutique

Lors de la création de l'épreuve, la volonté des deux villes de Brive et de Tulle était notamment de favoriser l'accès à la pratique sportive.

Depuis sa première édition les tarifs proposés restent très bas au regard d'autres organisations identiques.



dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

BRIVE



Dans un cadre financier contraint pour les collectivités et ses partenaires, il a été décidé de maintenir des tarifs d'inscriptions très accessibles, en permettant à ceux qui le souhaitent d'accéder à une boutique pour choisir un produit souvenir.

Sur notre site [latullebrivenature.com](http://latullebrivenature.com) vous trouverez des articles souvenirs.

Notre boutique sera aussi proposée sur le site d'arrivée, mais avec des produits disponibles en fonction des stocks restants.

## Article 5 : Généralités

### Article 5-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

### Article 5-2 : Sécurité

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile de la Fédération Française de Cyclotourisme.
- Le numéro du PC sécurité sera transmis à chaque participant et inscrit sur les plaques de cadre.
- Tout participant se doit de signaler un randonneur en difficulté au poste le plus proche.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des jaloneurs de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.
- Le port du casque est obligatoire.

### Article 5-3 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants doivent contrôler si leur assurance leur permet de participer à ce type d'épreuve.

Toute personne non inscrite au départ ainsi que toute personne abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance.



dimanche  
5 AVRIL 2020

La  
**Tulle-Brive Nature**  
10ème édition

**BRIVE**



#### **Article 5-4 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

#### **Article 5-5 : CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de la TBN ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

#### **Article 5-6 : Trace GPX**

Comme les parcours traversent de nombreuses propriétés privées, pour lesquelles nous n'avons des conventions de passage que pour le jour de la course, nous ne donnerons pas les traces GPX